Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261022-2026_06_69-DE

CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

DELIBERATION N°2026-06-69

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 21 octobre 2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Élections professionnelles 2026 – Autorisation du Président à ester en justice

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON
Secrétaire de séance : Bernadette CRUZ
Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 16

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
4. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
5. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains,
6. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy
7. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière
8. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
9. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
10. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier
11. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
12. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
13. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
14. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise
15. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
16. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
2. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 4

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
2. Mme Anne-Gabrielle JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE
3. Mme Mireille MARTEL ayant donné pouvoir à M. Raymond PELLICIER
4. M. Théo LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 8

1. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
2. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
3. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
4. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
5. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261022-2026_06_69-DE

2026-06-69 – ADMINISTRATION GENERALE – Élections professionnelles 2026 – Autorisation du Président à ester en justice

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, et notamment son article 28,
Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,
Vu l'arrêté du Président n°2026-AG-01, en date du 24 février 2026, relatif aux modalités d'organisation des élections professionnelles 2026 par vote électronique,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, explique aux membres du Conseil d'Administration que le renouvellement des instances consultatives (Comité Social Territorial, Commissions Administratives Paritaires et Commission Consultative Paritaire pour les agents contractuels de droit public) se déroulera par vote électronique sur Internet afin d'élire les représentants du personnel qui siègeront au sein du Comité social territorial (CST), des Commissions administratives paritaires (CAP) et de la Commission consultative paritaire (CCP).
Les opérations de vote électronique doivent se dérouler pendant une période comprise entre soixante-douze heures et huit jours, et s'achever au plus tard le jeudi 10 décembre 2026.
S'agissant des élections organisées par le CDG74, les électeurs seront appelés à voter du jeudi 3 décembre 2026 à 9h00 au jeudi 10 décembre 2026 à 16h00.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.
Considérant qu'il importe d'autoriser le Président à se faire assister ou représenter par un avocat et à accomplir tout acte de procédure nécessaire à la défense des intérêts du centre de gestion ;

Le Conseil d'Administration,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections professionnelles (Comité social territorial, CAP et CCP) du 10 décembre 2026 et à faire appel à un avocat en cas de besoin,
INSCRIT au budget les crédits nécessaires au règlement des sommes dues au titre des frais d'honoraires et frais d'actes contentieux,

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261022-2026_06_69-DE

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 21 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Bernadette CRUZ

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- *La transmission au représentant de l'Etat le :* 22.10.2026
- *La publication par voie électronique le :*

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**